

**PROJET DE
MODELE TYPE DE PRESENTATION DE RAPPORTS NATIONAUX SUR LA
CONSERVATION DES ELEPHANTS DANS LE CADRE DU MDA CONCERNANT
LES ELEPHANTS D'AFRIQUE DE L'OUEST ET SA STRATEGIE**

Le présent modèle de rapport est rédigé de façon à permettre le monitoring de la mise en œuvre de la Stratégie annexée au Mémoire d'Accord concernant les mesures de conservation en faveur des Populations Ouest-Africaines de l'Eléphant d'Afrique. Les rapports sur l'application de la Stratégie faciliteront l'échange de renseignements entre les Etats de l'aire de répartition et aideront les Etats à identifier les futures actions nécessaires. La portée des questions suivantes excède celle des informations déjà demandées aux Parties contractantes à la CMS pour la préparation des rapports nationaux à soumettre à la Conférence des Parties de la CMS.

INFORMATIONS GENERALES

<p>Pays: Côte d'Ivoire</p> <p>Quelle est l'agence ou l'organisme principalement responsable de l'élaboration de ce rapport ? Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts</p>
<p>Autres agences, organismes ou ONG ayant fourni des informations :</p>
<p>Rapports soumis jusqu'à présent : <i>Néant</i></p>
<p>Période considérée par le présent rapport:</p> <p>De <u>01/01/2006</u> jusqu'à <u>31/12/2008</u> (jour/mois/année) (jour/mois/année)</p>
<p>Mémoire en vigueur dans l'Etat signataire à partir de (jour/mois/année): <i>23 NOVEMBRE 2005</i></p>
<p>Autorité désignée pour servir de correspondant (veuillez fournir ses coordonnées détaillées): <i>DIRECTION DE LA FAUNE ET DES RESSOURCES CYNEGETIQUES</i></p>
<p>Adresses:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices (CMS) M. Marco Barbieri Responsable des Accords Secrétariat du PNUE/CMS Hermann-Ehlers-Str. 10 53113 Bonn, Allemagne Courriel: secretariat@cms.int 2. Groupe de spécialistes sur l'éléphant d'Afrique (AfESG) M. Lamine Sebogo GSEAf Afrique de l'Ouest

c/o UICN-BRAO
01 BP 1618
Ougadougou 01
Burkina Faso
Courriel: lamine.sebogo@uicn.org

1. PROTECTION ET GESTION DES ESPECES ET DE LEUR HABITAT

1.1 Mesures politiques et législatives

- a) Est-ce que l'éléphant d'Afrique est protégé par la législation nationale de votre Pays ?
- Oui, cette espèce bénéficie d'une telle protection et le niveau de protection est suffisant
 - Oui, cette espèce bénéficie d'une telle protection, mais le niveau de protection n'est pas suffisant
 - Non, cette espèce ne bénéficie pas d'une telle protection
- b) Si oui, veuillez indiquer la législation pertinente et le niveau de protection qu'elle garantit ainsi que les limitations et les obligations de conservation qu'elle impose à l'Etat, aux défenseurs des ressources naturelles et aux utilisateurs des terres.

La loi 94-442 du 16 août 1994 portant modification de la loi 65-255 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse inscrit l'éléphant comme une Espèce intégralement protégée (annexe 1). Personne ne peut chasser ou tuer impunément un éléphant pour quelque raison que se soit (sauf dérogation pour des porteurs de permis scientifiques).

Par ailleurs, le décret 97-130 du 07 mars 1997 régit la détention d'ivoires en Côte d'Ivoire, leur introduction ou sortie du territoire ainsi que leur commercialisation.

Cependant, l'arrêté N° 1712 AGRI / EFC du 29 Décembre 1966 fixant les conditions d'élimination ou d'éloignement des animaux nuisibles reste insuffisamment appliquée notamment lors des destructions de cultures, mort d'homme ou autres conflits hommes éléphants. Ces dispositions, bien que stipulant entre autres que la délivrance d'autorisation de battues aux animaux intégralement protégés est subordonnée à l'avis préalable du Ministre en charge de la faune, sont rarement mises en oeuvre.

- c) Si l'éléphant d'Afrique ne bénéficie pas de protection ou si le niveau de protection accordée n'est pas suffisant, faites référence à ce que votre Pays envisage d'entreprendre afin d'assurer une protection adéquate de cette espèce par le biais de nouvelles mesures législatives ou d'une meilleure application de la législation ou réglementation existantes.

1. Renforcer le cadre juridique et institutionnel de la gestion des conflits hommes-éléphants (Mettre en place des comités équipés et opérationnels pour la gestion efficace de ces conflits Renforcer les textes réglementaires en la matière).

2. Améliorer la sensibilisation pour la « culture » de la protection de l'emblème national et l'application des bonnes pratiques de l'éloignement des éléphants

3. Renforcer la répression des fraudes

- d) Existe-t-il une législation dans votre Pays assurant une protection efficace de l'habitat de l'éléphant d'Afrique et de ses aires de migration saisonnières, y compris la prévention d'activités potentiellement nuisibles (déforestation, extraction minérale, activités industrielles, etc.)?.

Veillez indiquer toute autre initiative de collaboration (par ex. la conclusion d'accords) avec les Pays avoisinants, concernant les secteurs de gestion des éléphants.

Oui Non

Si oui, veuillez en fournir des détails.

La loi 2002-102 du 11 février 2002 relatif à création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves (PNR) régleme la ensemble des activités autorisées ou non dans les PNR, habitats et refuges privilégiés des éléphants. Elle assure une protection efficace de l'habitat de l'éléphant.

Dispositions de loi contre les activités illégales

- *Loi n° 65-425 du 20 décembre 1965 portant code forestier, titre V : Répression des infractions ; titre VI : Infractions et pénalités (articles 36 à 60)*
- *Loi 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles, titre III : De la gestion des parcs nationaux et réserves, Chapitre IV : Pouvoir de police (articles 38 à 41) ; titre V : Dispositions pénales, (articles 70 à 77)*
- *Loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement, titre V : Dispositions préventives et dispositions pénales (articles 75 à 110)*

Ces lois définissent clairement :

- *l'autorité compétente chargée de la poursuite en réparation des infractions ;*
- *la procédure de constatation de délit et de règlement ;*
- *les différentes infractions et les pénalités prévues.*

Initiative de projet commun de création de corridors transfrontaliers pour la préservation de l'éléphant entre le Ghana et la Côte d'Ivoire du 11 au 14 juin 2007 à Accra (Ghana) sous l'impulsion de WWF.

- e) Veuillez décrire toute autre mesure, législative ou politique, prise afin d'assurer la protection des habitats de l'éléphant d'Afrique.

L'adhésion de la Côte d'Ivoire à Union des Etats membres de l'espace du fleuve Mano vise entre autres la gestion des ressources naturelles et notamment la protection des Parcs Nationaux, Réserves et forêts classées de l'Ouest, habitats de l'éléphant : Réunion tripartite tenue du 18 au 20 novembre 2008 à Sérédou (N'Zérékoré, Guinée)

- f) Existe-t-il des politiques nationales ou internationales d'incitation, dans votre Pays, visant à maintenir des pratiques agricoles appropriées dans les secteurs qui sont étroitement liés aux éléphants?

Oui Non

Si oui, veuillez décrire brièvement la nature de telles incitations et si elles sont appliquées efficacement ou utilisées par les fermiers et les utilisateurs des terres.

Si non, veuillez décrire les mesures prises pour introduire de telles incitations, le cas échéant.

Des zones d'occupation contrôlée en expérimentation dans la périphérie des parcs nationaux, refuges des éléphants contribuent à protéger les habitats de l'éléphant (cas de Taï et d'Azagny).

Les zones agroforestières appliquées à la Marahoué ont toutefois accéléré la destruction du couvert végétal de ce parc par extension des plantations de cultures pérennes.

La contractualisation des occupations paysannes pour la complantation d'arbres forestiers et de cacaoyers en forêt classée avec paiement d'un loyer annuelle à l'Etat est également en expérimentation.

1.2 La désignation d'aires protégées pour l'éléphant

- a) Veuillez donner des précisions sur tous les sites régulièrement occupés par des éléphants dans votre Pays et indiquer leur statut de protection dans le tableau annexé (Annexe I)

Voir annexe I

- b) Si certains sites fréquentés par l'éléphant d'Afrique ne sont pas complètement protégés à présent ou le niveau de protection n'est pas suffisant, veuillez en indiquer les raisons et préciser ce que votre Pays compte faire pour assurer une protection suffisante pour ces sites.

Les forêts classées en gestion par la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) ou des industriels partenaires de la SODEFOR font partie du domaine forestier privé de l'Etat où les activités d'exploitation forestière sont permises. Les activités agricoles peuvent y être autorisées dans le cadre de la complantation ou de l'agroforesterie. Leur statut de protection est de ce fait moins rigide par rapport à celui des parcs nationaux.

Dans les parcs nationaux et réserves naturelles gérées par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), aucune activité forestière, minière ou agricole n'est autorisée.

Pour assurer une protection suffisante des forêts classées, les plantations agricoles en production doivent être abandonnées au terme de la complantation et la contractualisation. Des projets seront mis en œuvre en périphérie des forêts par le fonds constitué par les loyers de 12 000 F/an/ha de culture à l'intérieur.

- c) S'il n'y a pas de Plans de gestion des sites élaborés à l'égard de tous les sites de l'éléphant d'Afrique, veuillez décrire ce qui empêche le développement de tels plans et ce que votre Pays compte faire afin de garantir l'élaboration, l'approbation et l'exécution des Plans de gestion des sites.

Les coûts d'acquisition de cartes thématiques (végétation, topographie, infrastructures, zonage, etc.) et les inventaires non actualisés sont les freins à l'actualisation des plans d'aménagement des sites de parcs nationaux et réserves. 4 sites sur 8 (Taï, Marahoué, Abokouamékro, Azagny) disposent de plans élaborés selon le modèle suivant :

Titre I : Présentation du parc ou de la réserve

Titre II : Cadre juridique et institutionnel

Titre III : Mesures d'aménagement et de gestion

Titre IV : Programmation et coût des activités

Titre V : Financement de la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion

L'accessibilité difficile des sites en zone de confiance pour cause de conflit armé (Péko, Sangbé) ne permet pas la rédaction de leurs plans d'aménagement.

Pour le parc de la Comoé, le projet d'appui à la relance de la conservation des parcs nationaux de Côte d'Ivoire (PARC-CI), en attente de démarrage, prévoit une activité relative à la rédaction du plan d'aménagement.

Le manque de moyens de travail ne permet pas d'accéder fréquemment à la réserve du Haut Bandama.

Sept (7) sites de forêts classées sur 12 disposent de plans approuvés. Leur actualisation est aujourd'hui nécessaire. Le plan se présente selon le schéma suivant :

Titre I : désignation et situation de la forêt

Titre II : Analyse du milieu naturel

Titre III : Analyse socio-économique

Titre IV : Etat actuel de la forêt et de sa gestion

Titre V : Aménagement

Titre VI : Evaluation économique et financier de l'aménagement

Les pesanteurs institutionnelles, notamment les fréquents changements ministériels, ne favorisent pas la validation des plans d'aménagement pour les sites de forêts classées en temps opportun par le Ministre.

Un projet de création de comité technique permanent restreint est en cours de constitution depuis 2007 pour contourner cette difficulté.

- d) Veuillez spécifier le type de soutien que votre Pays estime nécessaire en vue d'achever ou améliorer les Plans de gestion des sites existants.

En attendant la mise en place du comité technique, le financement de l'organisation de séances de validation groupées de plusieurs plans pourrait être appréciée.

Pour les parcs nationaux et réserves (PNR), un appui technique et financier pour l'obtention de cartes de base (situation, végétation) est nécessaire.

Un appui technique pour réaliser des inventaires d'aménagement de faune et de flore afin de faire un état des lieux post-crise serait appréciable.

1.3 Les impacts sur les populations d'éléphant et leurs habitats

- a) Effectue-t-on des études d'impact environnemental des nouveaux projets de développement qui sont susceptibles d'entraîner des effets nuisibles sur les habitats actuels ou potentiels de l'éléphant d'Afrique dans votre Pays?

Oui Non

- b) A-t-on exécuté des projets potentiellement nuisibles dans l'un des habitats de l'éléphant d'Afrique dans votre Pays depuis que ce MdA a été signé?

Oui Non

Si oui, veuillez indiquer les sites impliqués, donner des précisions et décrire les résultats du monitoring des effets s'étant produits, si disponibles.

- c) A-t-on mis fin à l'exécution d'un projet potentiellement nuisible dans l'un des habitats de l'éléphant d'Afrique dans votre Pays depuis que ce MdA a été signé?

Oui Non

Si oui, veuillez donner des précisions.

1.4 Diffusion de recommandations concernant la gestion de l'habitat aux utilisateurs des terres

- a) A-t-on garanti la diffusion de recommandations concernant la gestion de l'habitat de l'éléphant d'Afrique, adressées aux utilisateurs des terres ou à toute autre partie intéressée, dans votre Pays?

Oui Non

Si oui, veuillez indiquer quelles méthodes sont utilisées pour adresser des recommandations concernant la gestion de l'habitat aux gestionnaires des terres, par ex. événements, publications, etc. (Veuillez faire référence à des documents publiés)

Si non, veuillez indiquer ce qui entrave la diffusion de recommandations concernant la gestion de l'habitat et ce qui se rend nécessaire afin de surmonter de tels obstacles.

L'inexistence d'émission audio-visuelle sur l'environnement

Le manque d'organisations paysannes riveraines des aires protégées interlocutrices

L'insuffisance de moyens financiers pour les campagnes de sensibilisation

L'inexistence d'ONG de sauvegarde de l'éléphant.

- b) Veuillez fournir toute information concernant l'adoption de méthodes ayant entraîné des réussites, dont d'autres Etats de l'aire de répartition pourraient également bénéficier, ainsi que le soutien que votre Pays estime nécessaire afin de partager de tels renseignements.

Méthodes

Clôtures revêtues d'un mélange de graisse et de piment rouge (efficace au Zimbabwe et en Mozambique, en essai au Chili)

« Bombes » de piment rouge en poudre (Chili) : le piment rouge mélangé avec le fumier de l'éléphant est compacté en brique et séché. La fumée des briques brûlées le long du bord d'un champ sert de moyen de dissuasion aux éléphants. Reste à savoir, s'ils s'habituent ou non à la fumée.

Soutien

La création d'un espace audio-visuelle d'éducation environnementale ou de radio à vocation environnementale (pour les questions d'environnement et d'éléphant en particulier)

L'appui financier pour l'organisation des paysans en périphérie des aires protégées.

1.5 *Protection et gestion appropriées des voies migratoires de l'éléphant d'Afrique*

- a) Veuillez donner des précisions sur les voies migratoires principales de l'éléphant d'Afrique dans votre Pays dans le tableau annexé (veuillez allonger le tableau si nécessaire).

Annexe 1

- b) Est-ce que les voies migratoires principales de l'éléphant d'Afrique sont gérées efficacement dans votre Pays?

Complètement Partiellement Non

- c) Veuillez fournir une liste des projets actuels et achevés et brièvement indiquer les résultats obtenus.

- d) Quels sont les lacunes restantes et quelles sont les initiatives que votre Pays envisage d'entreprendre afin d'assurer une protection et une gestion suffisantes à l'égard des voies migratoires principales?

Initier trois projets de création de corridor pour la gestion transfrontalière des éléphants (CI/Libéria, CI/Ghana et CI/BF).

Celui avec le Ghana a commencé en Juillet 2007 avec l'OIPR, la SODEFOR et les services du Ghana.

1.6 *Restauration de l'habitat potentiel*

a) A-t-on effectué une évaluation des habitats potentiels de l'éléphant d'Afrique ou de ceux irrégulièrement occupés dans votre Pays?

Pleinement Partiellement Non

Si oui, quelles sont les initiatives entreprises par votre Pays en vue de permettre la restauration écologique des habitats ? Quels sont les sites intéressés et les résultats obtenus/escomptés ?

- *Rapport sur l'état de conservation du parc de la marahoué (juin 2008) par WCF*
- *Mission d'évaluation rapide des parcs de l'Ouest (Péko) et du Centre (Abokouamékro, Marahoué) en Septembre 2008 par l'OIPR*

Résultats :

Evaluation sommaire des besoins pour la restauration de l'autorité de l'Etat dans les aires protégées

Rencontres des autorités militaires assurant la sécurité à l'ouest pour faciliter la collaboration avec les agents de la structure de gestion (OIPR)

Si non, quels sont les obstacles rencontrés à cet égard et quelles seraient les initiatives à entreprendre afin de les surmonter?

Appuyer la réalisation des actions prioritaires et surtout de la sensibilisation.

Les coûts estimés en millions de FCFA pour les actions prioritaires dans les PNR sont les suivants :

	Azagny	Péko	Sangbé	Nimba	Marahoué	Abokkro	HBanda	Comoé	Taï	
Sensibilisation	10	10	3,5	3	20	10	10		5	71,5
Apurement		130	50		300					480
Indemnisation		22,32								22,32
Equipement des services et surveillance	176,8	250	112,9	57,85	363	344	342	362	350	2358,55
Actions d'aménagement et mesures riveraines	340	340	301,5	185,75	6 50	3 50	380	420	340	3307,25
TOTAL	526,8	752,32	467,9	246,6	1333	704	732	782	695	6239,62

Source : OIPR/PPP, 2009

2. SURVEILLANCE ET RECHERCHE

2.1 Méthodologie pour le dénombrement des éléphants d'Afrique

a) La méthodologie employée pour compter les éléphants d'Afrique au plan national est-elle différente de celle recommandée par le Groupe de Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique?

Oui Non Aucune méthodologie n'est adoptée

Si oui, veuillez indiquer brièvement les différences et les amendements potentiels à apporter.

- b) Votre Pays a-t-il expérimenté le recours à la méthode recommandée par le Groupe de Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique et, si oui, quel enseignements peuvent en être tirés?
- c) Quelles sont les mesures prises par votre Pays afin de distribuer et familiariser les institutions/spécialistes pertinents avec la méthodologie recommandée par le Groupe de Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique?

2.2 Enquêtes nationales d'estimation des populations

- a) A-t-on mené des enquêtes nationales (à savoir sur l'ensemble du territoire) relatives aux populations de l'éléphant d'Afrique dans votre Pays?

- Oui (veuillez indiquer pendant combien d'années) _____
- Non
- Le pays est en dehors du domaine vital

Si oui, quelles ont été les diverses méthodes utilisées (dénombrement complet, dénombrement sur transect, dénombrement à partir du fumier, etc.) et à quel moment cela s'est-il produit ? Quelle est l'organisation ayant coordonné l'enquête ?

- b) Veuillez indiquer le nombre d'éléphants présents au niveau national et toute tendance pertinente à cet égard

Année de l'enquête:	Année de l'enquête:	Année de l'enquête:
Effectifs:	Effectifs:	Effectifs:

- c) Dans quelle mesure le territoire de votre Pays a-t-il été considéré aux fins de l'enquête ?:
- Entièrement (> 90 % des habitats convenables considérés)
- Hautement (60-90 % des habitats convenables considérés)
- Moyennement (30-60 % des habitats convenables considérés)
- Faiblement (< 30 % des habitats convenables considérés)
- d) Pour quand est prévue la prochaine enquête nationale (à savoir sur l'ensemble du territoire) de l'éléphant d'Afrique dans votre Pays ?
- e) Au cas où aucune enquête nationale n'aurait été menée, veuillez indiquer quels sont les obstacles rencontrés à cet égard et ce qui est envisagé afin d'assurer l'accomplissement d'enquêtes nationales sur l'éléphant d'Afrique.

Un dénombrement sur transect a été fait en 2007 dans deux forêts classées (Niouniourou et Niégré). Le matériel de terrain a été acquis pour l'inventaire (tentes, GPS, topofil, etc.). Une quinzaine aurait été dénombré à Niouniourou et environ quatre-vingt à la Niégré. Ces résultats n'ont pas encore été validés.

Le programme MIKE en cours à Taï a estimé en 2008, 180 éléphants au Parc national de Taï.

2.3 Collection de données dans les habitats et les voies migratoires connus

- a) A-t-on accompli, dans votre Pays, des études particulières dans les habitats de l'Eléphant d'Afrique connus?

- Oui Non

Si oui, veuillez décrire brièvement, par exemple, quelle surveillance est en cours d'être réalisée (à l'égard de la population, des paramètres des habitats, des études d'impact, des domaines vitaux, des tendances saisonnières, etc.) et indiquer les organisations impliquées.

- b) Votre Pays mène-t-il des études régulières sur les habitats fréquentés par les éléphants? Quelles sont les organisations impliquées?

*WCF (Wild Chimpanzee Foundation)
WCS (Wildlife Conservation Society)
CSRS (Centre Suisse de Recherche Scientifique)
Université de Cocody, Université d'Abobo-Adjamé*

- c) Quels sont les principaux résultats et leurs implications concernant la conservation?

- *Suivi écologique des primates et mammifères, Etat de conservation des parc nationaux de Taï et Marahoué*
- *Contribution à la connaissance de la diversité biologique des PNR*
- *Recommandations des actions de gestion pour la protection des PNR (zones de haute surveillance, zones à inventorier, zones à valoriser, etc.)*
- *Participation à l'éducation environnementale des populations riveraines*

- d) Quelles sont les principales lacunes et qu'est-il nécessaire d'entreprendre afin de les combler ?

Lacunes

*L'insuffisance des moyens pour le suivi écologique
Faible implication des gestionnaires dans les activités de suivi-écologique sur le terrain
Faible implication des gestionnaires dans l'analyse des données collectées*

Solutions

*Recherche de moyens financiers additionnels
Implication active des agents chargés de la gestion des PNR
Renforcement des capacités des agents chargés de la gestion des PNR en traitement des données de suivi écologique*

2.4 *Identification des principales voies migratoires et des habitats*

- a) Est-ce que des études visant à identifier les voies migratoires saisonnières de l'éléphant d'Afrique et ses habitats ont été menées dans votre Pays ?

Oui Non Le pays est en dehors du domaine vital

Si oui, quelles ont été les méthodes employées et quels ont été les principaux résultats et leurs implications en matière de conservation ? Si possible, veuillez faire référence à des documents publiés.

Si oui, dans quelle mesure le territoire de votre Pays a-t-il été considéré aux fins de l'enquête sur les voies migratoires saisonnières et les habitats ?

- Entièrement (> 90 % des habitats convenables considérés)
- Hautement (60-90 % des habitats convenables considérés)
- Moyennement (30-60 % des habitats convenables considérés)
- Faiblement (< 30 % des habitats convenables considérés)

- b) Au cas où des voies migratoires saisonnières et des habitats auraient été identifiés, dans quelle

mesure procède-t-on au monitoring de ces sites pendant la migration ?

- Entièrement (> 90% des sites connus)
- Hautement (60-90 % des sites connus)
- Moyennement (30-60 % des sites connus)
- Faiblement (< 30 % des sites connus)
- Aucun monitoring n'est effectué

- c) Au cas où des voies migratoires saisonnières auraient été identifiées, quels indices relatifs à l'augmentation ou à la baisse de la migration a-t-on répertorié et pour quels motifs cela s'est-il produit ? (si connus)
- d) Si votre Pays reste en dehors des voies migratoires saisonnières et des habitats de l'éléphant d'Afrique, quelles sont les initiatives internationales visant à identifier ces derniers dans lesquelles votre Pays s'est engagé ? Quels ont été les principaux résultats obtenus ?
- e) Quelles sont les principales lacunes et qu'est-il nécessaire d'entreprendre afin de les combler ?

2.5 *Recherche sur l'échange des sous-populations de l'Eléphant d'Afrique*

- a) A-t-on mené accompli des recherches sur les mouvements de l'Eléphant d'Afrique dans votre Pays?

Oui Non

Si oui, veuillez indiquer les secteurs couverts, les méthodes adoptées et les principaux résultats obtenus. Veuillez faire référence à des documents publiés, le cas échéant.

Si oui, la recherche a-t-elle été menée en coordination avec des chercheurs qui travaillent sur d'autres sous-populations et/ou avec d'autres Etats de l'aire de répartition?

Oui Non

Si une telle recherche n'a pas été menée, quels sont les projets que votre Pays envisage d'entreprendre afin de mettre en œuvre une telle recherche et coopération?

Les projets de créations de corridors transfrontaliers pour la conservation des Eléphants (CI/Ghana, CI/BF et CI/Libéria)

2.6 *Développement et mise en œuvre de programmes de monitoring internationaux*

- a) Votre Pays participe-t-il au développement ou à la mise en œuvre de programmes de monitoring internationaux sur l'éléphant d'Afrique ?

Oui Non

Si oui, veuillez mentionner les projets en cours de réalisation et achevés et indiquer les aires touchées par ces projets ainsi que les autres Pays qui y participent. Si possible, veuillez faire référence à des documents publiés.

2.7 *Etudes comparatives sur l'écologie des populations dans des habitats différents*

- a) Y a-t-il eu des études menées sur le taux de reproduction et le recrutement des populations dans des habitats différents dans votre Pays ?

- Oui, en collaboration avec d'autres Etats de l'aire de répartition.
 - Oui, à l'échelle nationale
 - Aucune étude comparative n'a été menée
 - Le Pays est en dehors du domaine vital
- b) Le cas échéant, veuillez mentionner les projets en cours de réalisation et achevés et faire référence à des documents publiés.
- c) Le cas échéant, veuillez indiquer les principaux résultats produits par ces études.
- d) Votre Pays est-il en mesure de mener des études comparatives? Quelles seraient les initiatives à entreprendre à cette fin?

*Oui car les compétences (universitaires et chercheurs) existent en Côte d'Ivoire
Non car des données de référence sur ces thématiques n'existent pas ou ne sont pas connues et centralisées.*

Faire un plaidoyer pour obtenir des financements pour des inventaires.

Mobiliser les financements

Faire des études nécessaires (recherche bibliographique, inventaires, autres études spécifiques)

- e) Au cas où aucune étude ne serait en cours de réalisation, quels sont les projets envisagés par votre Pays afin de stimuler cette recherche et quel est le soutien qu'il estime nécessaire ?.

Système d'information géographique sur les éléphants ou répartition spatiale des populations d'éléphants en Côte d'Ivoire

Projet d'étude du déplacement saisonnier de l'éléphant de forêt en Côte d'Ivoire

Les conditions basiques de viabilité écologique des Eléphants en Côte d'Ivoire

Les effets de la fragmentation des habitats sur la reproduction des Eléphants

Les relations entre les Eléphants et les Céphalophes : indications sur les niches écologiques

Les relations entre les Eléphants et les Primates : indications sur les niches écologiques

Soutien matériel et logistique (un véhicule type 4x4, un ordinateur de bureau de grande capacité et un ordinateur portable de grande capacité)

Soutien financier pour les études

2.8 *Recherches en collaboration et programmes de monitoring accomplis parmi les Etats de l'aire de répartition*

- a) Est-ce que votre Pays s'est engagé dans des programmes de coopération internationale et de monitoring concernant l'éléphant d'Afrique?

Oui Non

Si oui, veuillez brièvement fournir des détails sur les projets en cours de réalisation ou achevés dont il s'agit. Quels sont les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique qui y prennent part ?

- b) Quels ont été les principaux résultats obtenus et leurs implications en matière de conservation?
- c) Quelles sont les principales lacunes et qu'est-il nécessaire d'entreprendre ?

3. **FORMATION**

3.1 Formation de personnel s'engageant dans la conservation de l'éléphant d'Afrique

- a) Y a-t-il eu de la formation de personnel (par exemple, des gardiens ou des membres de la communauté locale) concernant la recherche et/ou la surveillance de l'éléphant d'Afrique ?

Oui Non

Si oui, veuillez brièvement fournir des détails sur toute formation spécifique entreprise.

- b) Quelles sont les organisations fournissant une telle formation dans votre pays ?
- c) Si il y a eu de la formation, est-ce qu'elle a été organisée en collaboration avec d'autres Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique? Veuillez décrire brièvement. Si non, envisagez-vous des projets visant à fournir une telle formation dans un avenir rapproché ?. Veuillez décrire brièvement.

Non

- d) Le cas échéant, veuillez décrire brièvement les résultats de la formation et les réussites obtenues en ce qui concerne son exécution sur le terrain.
- e) Quelles sont les principales lacunes et qu'est-il nécessaire d'entreprendre afin de les combler ?

3.2 Faciliter la formation de personnel spécialisé dans la gestion de conflits entre les éléphants et les êtres humains.

- a) A-t-on entrepris de former du personnel spécialisé dans la gestion de conflits entre les éléphants et les êtres humains ?

Oui Non

Si oui, veuillez brièvement fournir des détails sur toute formation spécifique entreprise.

Si non, a-t-on envisagé d'accomplir une telle formation au proche avenir ? Veuillez brièvement donner des informations à cet égard.

Quatre ateliers de formation aux techniques de gestion des animaux à problèmes sont prévus dans la stratégie nationale de gestion durable des éléphants. Ils seront réalisés par un cabinet expert par appel d'offres.

Deux ateliers sur les méthodes traditionnelles et modernes de maintien des éléphants dans leurs habitats sont également prévus.

- b) Au cas où une telle formation aurait été effectuée, a-t-on agi en liaison avec d'autres Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique ? Veuillez brièvement donner des informations à cet égard.

4. SENSIBILISATION DU PUBLIC

4.1 Réseaux d'organisations et d'individus

- a) Existe-t-il un réseau d'organisations/individus dans votre pays qui sont engagés dans la conservation de l'éléphant d'Afrique?

Oui Non

b) Si oui, quelle est la portée de ce réseau et quelles organisations ou quels individus ont pris l'initiative pour sa coordination et son développement?

c) Quelles sont les initiatives prises par votre pays afin d'agrandir le réseau des organisations/individus qui s'engagent dans la conservation de l'éléphant d'Afrique ?

Néant

d) Veuillez fournir toute information concernant l'adoption de méthodes ayant entraîné des réussites, dont d'autres Etats de l'aire de répartition pourraient également bénéficier.

Néant

e) Quelles mesures seraient nécessaires afin d'établir un réseau (au cas où il y en aurait aucun déjà existant) ou bien afin d'améliorer un déjà établi ?

Organiser une table ronde des ONG, individus ou organismes dans le secteur de l'environnement

Mobiliser des fonds

Confectionner des gadgets ou des supports commercialisables

Mettre en place le cadre institutionnel et réglementaire du réseau

Créer une radio du réseau

4.2 *Adoption de l'éléphant d'Afrique comme espèce phare*

a) Est-ce que l'éléphant d'Afrique a été adopté comme espèce phare aux fins de l'inventaire et de la protection des habitats dans votre Pays?

Oui Non

Si oui, veuillez brièvement donner des informations à cet égard et, si possible, fournir des exemples.

Si non, qu'est-ce qui entrave la promotion et l'adoption de l'éléphant d'Afrique comme espèce phare et qu'est-ce que votre pays envisage d'entreprendre afin de surmonter ces obstacles ?

Manque d'informations actualisées sur l'état de l'éléphant (nombre, localisation, etc.)

Manque de moyens financiers

Action envisagée : plaider pour réaliser des inventaires et renforcer son statut de protection sur le territoire national

4.3 *Matériel éducatif et information*

a) A-t-on produit du matériel éducatif ou de promotion concernant les éléphants d'Afrique dans votre Pays ?

Oui, concernant l'éléphant d'Afrique spécifiquement Oui, l'éléphant d'Afrique est compris dans du matériel ayant une portée plus large Non, l'éléphant d'Afrique n'a été considéré dans aucun matériel éducatif ou de promotion.

Si oui, veuillez indiquer la nature de ce matériel et dans quelle manière il a été fait circuler. Si possible, faites référence à des documents publiés..

*Drapeaux ivoiriens marqués de l'Eléphant (emblème national),
Mascotte coupe d'Afrique des nations de football (Atouhou 2009),
Image dans le livre de l'école primaire,*

*Couverture d'un numéro du Magasine « Nature et Faune, vol 21 » de la FAO (2007),
Couverture du magazine « L'Univers des Parcs et réserves, n°1 » de l'OIPR (Octobre 2007).*

Si non, veuillez signaler ce qui entrave la fourniture de ce matériel et donner des détails relatifs à ce que votre pays envisage d'entreprendre afin de promouvoir l'éléphant d'Afrique et sa conservation.

5. QUESTIONS FINANCIERES

5.1 Soutien financier

- a) Depuis la signature du MdA, est-ce que votre pays a bénéficié de l'apport d'un soutien financier externe (à l'exclusion du soutien gouvernemental) afin d'entreprendre les activités susmentionnées ?

Non

Si oui, veuillez indiquer les institutions ou organismes (privés ou publics) desquels votre pays a reçu l'apport d'un soutien financier pour la conservation et la gestion des populations d'éléphants. Veuillez spécifier les intérêts principaux de ces différents organismes (recherche, accroissement de la capacité, plans directeurs, accroissement de la sensibilisation du public, coopération transfrontalière)

- b) Quelles sont les principales lacunes et qu'est-il nécessaire d'entreprendre afin de les combler ?

Faire des missions d'évaluation par pays

Identifier des activités prioritaires communes aux Etats

Elaborer un cadre logique simplifié axé sur les résultats en rapport avec des activités de sensibilisation et de formation pour les 5 ans à venir

Allouer des montants forfaitaires aux pays signataires pour appuyer des plaidoyers d'envergure en vue de la mobilisation de ressources auprès des décideurs et partenaires au développement

Mettre en place un système de suivi des financements et des résultats

5.2 Coûts des programmes nationaux sur l'éléphant d'Afrique

- a) Veuillez quantifier les coûts de vos programmes sur l'éléphant d'Afrique.

<i>ETUDES ET ASSISTANCE TECHNIQUE</i>	<i>2 945 150 000 FCFA</i>
<i>FORMATION</i>	<i>283 640 000 FCFA</i>
<i>ANIMATION IEC</i>	<i>349 100 000 FCFA</i>
<i>EQUIPEMENT</i>	<i>1 722 462 000 FCFA</i>
<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>3 282 800 000 FCFA</i>
<i>INFRASTRUCTURE</i>	<i>1 250 000 000 FCFA</i>
<i>REALISATION MICROPROJETS</i>	<i>1 002 670 000 FCFA</i>
<i>DOTATION FONDATION ELEPHANT</i>	<i>2 500 000 000 FCFA</i>
<i>EVALUATIONS</i>	<i>504 071 410 FCFA</i>
<i><u>TOTAL</u></i>	<i><u>13 839 893 410 FCFA</u></i>

6. AUTRES INITIATIVES

Veuillez signaler toute autre activité ou initiative supportant la mise en œuvre, dans votre pays, du MoU et de sa stratégie annexée, qui n'aurait pas été précédemment mentionnée dans vos réponses. Veuillez décrire non seulement les mesures prises, mais également l'impacte produit sur les éléphants et leurs habitats dans le cadre des objectifs poursuivis par le MoU et sa stratégie.

Annexe I

Nom du site, coordonnées géographiques	Statut de protection	Nombre d'éléphants d'Afrique	Année d'étude	Surface globale du site (ha)	Surface du site protégé (ha)	Type de protection	Le niveau de protection accordée permet-il de neutraliser tout effet potentiellement nuisible ? (Oui/Non)	Plan de Gestion du Site (D- développé A – approuvé E – exécuté)
Parc national de la Comoé (8°30' et 9°37' Lati N/ 3°7' et 4°25' Long O)	Décret n° 68-81 du 09 février 1968	200	1998	1 150 000	1 150 000	Intégrale	Oui	D
Parc national de la Marahoué (6°54' et 7°19' Lati N/ 5°49' et 6°10' Long O)	Décret n° 68-80 du 9 février 1968	70	1991	101 000	101 000	Intégrale	Oui	D
Parc national de Taï (5°09' et 6°08' Lati N/ 6°48' et 7°26' Long O)	Décret n° 72-544 du 28 août 1972	75-100 (180)	2001	537 000	441 000	Intégrale	Oui	D
Parc national du Mont Péko (6°53' et 7°8' Lati N/ 7°9' et 7°21' Long O)	Décret n° 68-79 du 19-02-1968	40	2000	34 000	34 000	Intégrale	Oui	Néant
Parc national du Mont Sangbé (7°51' et 8°10' Lati N/ 7°03' et 7°23' Long O)	Décret n°76-215 du 19/02/1976	47	2001	95 000	95 000	Intégrale	Oui	Néant
Parc national d'Azagny (5°9' et 5°17' Lati N/ 4°47'et 4°57' Long O)	Décret n°81-218 du 02 avril 1981	60	1987	19 400	19 400	Intégrale	Oui	D
Réserve de faune et de flore du Haut Bandama (8°10' et 8°38' Lati N/ 5°12' et 5°37' Long O)	Décret n° 73-133 du 21 mars 1973	20	1996	123 000	123 000	Intégrale	Oui	Néant
Réserve de faune d'Abokouamékro (6°48' et 6°55' Lati N/ 4°57' et 5°09' Long O)	Décret n° 93-695 du 19 août 1993	11	2000	20 430	20 430	Intégrale	Oui	D
Forêt classée de Tiapleu* (7°20' et 7°35' lati N/ 8°5' et 8°20' Long O)	l'arrêté n°2617 SF du 19 Octobre 1932	10	1989	28 000	27 100	Partielle	Non	D
Forêt classée Béki-Bossématié		35	1993		37 742		Oui	D A E
Forêt classée Goin-Cavally		70	1989		68 037		Oui	D
Forêt classée du Haut Sassandra		30	1997		102 313		Oui	D A E
Forêt classée de la Niégré		50	1989		92 741		Oui	D A E
Forêt classée de Scio		30	1989		88 000		Oui	D A E
Songan-Tamin-Mabi-Yaya		20	1993		136 169		Oui	D A
Forêt classée de Bolo		5	1989		16 779		Oui	D
Forêt classée de Davo		20	1989		12 580		Oui	D
Forêt classée de Djambarakrou*	l'arrêté n°00451/MINEFOR/DDAR du 3/7/1975	30	1989		28 517		Oui	D A E
Forêt classée de Duékoué		6	1997		52 679		Oui	D
Forêt classée de Go-Bodiéno		20	1989		54 300		Oui	D
Forêt classée de Kérégbo	l'arrêté n° 1988/SF du 25 Juin 1935	30	1989		20 120		Oui	D A E
Forêt classée d'Okromodou		50	1989		96 443		Oui	D A E
Forêt classée de la Téné		5	1998		29 700		Oui	D
Dioulatédougou-Kany**	Droits d'usage coutumiers/Etat/Privés	70	1991	400 000	0		Non	Néant
Fresco-Guitry-Lakota**	Droits d'usage coutumiers/Etat/Privés	60	1998	400 000	0		Non	Néant
Zone Priko-SCAF-Sérébou	Droits d'usage coutumiers/Etat/Privés	50	2000	300 000	0		Non	Néant

* site transfrontalier

** site du domaine rural

S:_WorkingDocs\Agmts-MoU_Corr\MoU_Elephants_West_African\RS_1Mtg_2009\Docs\Pre_session\National_Reports_Signatories